

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA13-(C-4.1)-004**

Règlement sur la circulation et le stationnement  
(R.R.V.M., c. C-4.1)

---

À la séance du 7 mai 2013, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

1. La fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la « Programmation des événements dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2013 », identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

**ANNEXE A** Tableau des événements sur le domaine public – Année 2013

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement